

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 avril 2016

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 7 avril 2016 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 31 mars 2016. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00.

Etaient présents : MM. FURLING Armand, SCHARTNER Roger, Adjoints, Mme SCHILDKNECHT Nathalie, Adjointe ; Mmes & MM., BILLAUDEAU Christelle, BONTEMPS Geneviève, HORN Carmen, JEGGY Fabrice, LANG Christelle, MASSON Laurence, SCHMINCK-HANSER Laura, VOGT Sylvie ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. TREHIOU Eric donne procuration à M. SCHARTNER Roger
M. GEILLER Philippe donne procuration à Mme BOOG Françoise
M. RIBER Geoffrey donne procuration à Mme SCHMINCK-HANSER Laura
Mme GUTLEBEN Cécile donne procuration à Mme SCHILDKNECHT Nathalie
MM. Geoffrey HANSER, Nicolas KLEIN et Yannick LELOUP.

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 mars 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Travaux rue de Réguisheim
 - A) Plan d'alignement
 - B) Projet d'aménagement
4. Vente de terrain
5. Mise en non-valeur
6. Agrément de chasse
7. Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin (Annexe 1)
 - A) Révision des statuts
 - B) Adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé
8. Permis de construire
9. Divers

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 mars 2016

Le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2016 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Monsieur Armand FURLING en qualité de secrétaire de séance.

3. Travaux rue de Réguisheim

A) Plan d'alignement

Par délibération en date du 23 juin 2005, le Conseil Municipal avait décidé de joindre au PLU un plan d'alignement pour l'élargissement de la voirie rue de Réguisheim.

En 2010 le Conseil Constitutionnel a abrogé les cessions gratuites de terrains prescrites avant cette date et qui n'avaient pas fait l'objet d'un transfert de propriété.

A ce jour, les cessions peuvent être demandées, mais les terrains doivent être achetés par la collectivité aux propriétaires fonciers après avis du service des domaines.

Le montant des acquisitions foncières, du déplacement des clôtures et de l'aménagement des 2 mètres supplémentaires est estimé à environ 150 000 €.

Mme Christelle BILLAUDEAU ne prend pas part au vote.

Après délibération le Conseil Municipal,

- décide de ne pas appliquer le plan d'alignement et de garder la largeur actuelle en raison de la non-réalisation des transferts de propriété, des coûts supplémentaires induits et du fait que cette rue soit une voie sans issue ;
- d'autoriser le Maire à lancer la procédure pour abroger le plan d'alignement.

B) Projet d'aménagement

Par délibération en date du 24 août 2015 le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer la maîtrise d'œuvre au cabinet d'ingénierie BEREST pour les travaux d'aménagement de la rue de Réguisheim.

Le Conseil Municipal a examiné le projet d'aménagement du cabinet BEREST.

Après délibération le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le projet d'aménagement du cabinet BEREST pour un montant estimatif de 330 468,60 € TTC (travaux + honoraires),
- autorise le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches et procédures liées à la mise en œuvre de cette opération,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 annexe « Lotissement rue de Réguisheim ».

4. Vente de terrain

Par délibération du 25 février 2013, le prix de vente à l'are des parcelles rue de Réguisheim a été fixé à 13 500 € l'are.

Après délibération, le Conseil Municipal

- décide de la vente du terrain communal, d'une superficie de 6 ares cadastré section 28 parcelle n° 188, à M. et Mme GUARDADO Pedro et Célia domiciliés 5 rue des prés 68190 UNGERSHEIM, au prix de 81 000 €.
- autorise M. Armand FURLING 1^{er} adjoint à signer l'acte de vente à intervenir qui sera rédigé sous forme administrative, le Maire agissant en qualité d'officier public.

5. Mise en non-valeur

La Trésorerie nous informe qu'il ne peut être procédé au recouvrement des titres ci-après désignés, et demande l'admission en non-valeur pour les sommes suivantes concernant le budget général (location de la salle polyvalente) :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif
2009	T34	1 042,06 €	Poursuite sans effet
2009	T56	1 021,02 €	Poursuite sans effet
2009	T99	968,85 €	Poursuite sans effet
TOTAL		3 031,93 €	

Après délibération, le Conseil Municipal vote les admissions en non-valeur ci-dessus, les crédits budgétaires sont inscrits au compte 6541(Créances admises en non-valeur).

6. Agrément de partenaires de chasse

Monsieur Jean-Luc BOSSERT, président de l'association de chasse des Vieux Brocards, locataire du lot de chasse N° 1 nous informe que Monsieur Claude CHODOT, partenaire de chasse, a démissionné pour raisons professionnelles, démission entérinée par l'Assemblée Générale de l'Association. Le Conseil Municipal en prend acte.

Par ailleurs, une demande d'agrément de partenaires a été transmise pour les personnes suivantes :

- Monsieur RIZET Christophe, demeurant 1 rue du stade 69270 FONTAINES SUR SAONE,
- Monsieur BASCHUNG Raymond, demeurant 5 rue du chenil 68870 BRINCKHEIM.

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'agrément des partenaires de chasse.

7. Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

A. Révision des statuts

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016,

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016 ;
- Demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

B. Adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;
- demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

8. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis de construire suivants :

- permis modificatif de construire pour la démolition, la réhabilitation, l'agrandissement et la rehausse de la toiture d'un bâtiment sis 15 rue de l'Eglise, déposé par la SCI REMEY, représentée par M. HEBDING Pascal,
- permis de construire pour un bâtiment de 98 places sis Quartier Dio, déposé par le Ministère de la Défense.

9. Divers

Au cours du Conseil de Communauté en date du 30 mars 2016 les délégués ont approuvé les comptes administratifs et les budgets suivants :

1. COMPTES ADMINISTRATIFS

BUDGET PRINCIPAL :

La section de fonctionnement dégage sur l'exercice 2015 un excédent net de 685 112,49 € contre 464 528,18 en 2014. Ce bon résultat, malgré la hausse de la contribution au budget

enfance (+77 000 €) et l'augmentation du prélèvement au profit du FPIC (+52 000 €), s'explique par la forte progression des recettes +230 000 € de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et +200 000 € de taxes foncières et d'habitations.

Compte-tenu de l'excédent reporté de 2 345 737,19 €, la section de fonctionnement affiche un solde final de 3 030 849,68 €.

La section d'investissement présente un excédent de 137 262,19 €. Les restes à réaliser présentent un solde positif de 358 982,97 €. Le solde final de la section d'investissement s'élève donc à : 496 245,16 €.

L'excédent de clôture final s'élève à 3 527 094,84 €.

BUDGET ENFANCE ET JEUNESSE :

Ce budget annexe, alimenté par le budget principal à hauteur de 727 000 € présente un excédent de 110 173,37 €.

La réforme des rythmes scolaires a générée des dépenses supplémentaires ainsi que le positionnement de la Caisse d'allocations familiales dont le taux d'aide diminue.

BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES :

La mise en place de la redevance incitative, la mise en service de la nouvelle déchetterie intercommunale équipée d'un contrôle d'accès ont permis une baisse des volumes d'ordures collectées. La section de fonctionnement présente un excédent de 158 384,58 €.

La section d'investissement présente quant à elle un excédent de 48 661,58 €. L'exercice 2015 a permis de récupérer la FCTVA (195 000 €) lié au coût de la construction de la nouvelle déchetterie. Les restes à réaliser présentant un solde négatif de 15 000 €, le solde final de la section d'investissement s'élève donc à 33 661,58 €.

L'excédent de clôture final s'élève donc à 192 046,16 €.

BUDGET ZAID ENSISHEIM-RÉGUISHHEIM :

Ce budget annexe créé en 2010 permet d'avoir une meilleure lisibilité financière portant sur l'ensemble des opérations liées à l'aménagement de cette zone de développement économique.

L'année 2015 a permis l'acquisition de 27 hectares supplémentaires.

Ce budget présente un déficit global de 319 497,43 €, celui-ci s'inscrit dans la logique financière de mise en œuvre des zones d'activités ; les opérations ne pouvant s'équilibrer qu'au moment des cessions de terrains à des entreprises.

BUDGET ZA9 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Ce budget annexe créé en 2012 permet d'avoir une meilleure lisibilité financière portant sur l'ensemble des opérations liées à l'aménagement des zones d'activité du territoire.

Il présente un excédent global de 444 712,45 € qui compensent le déficit de la ZAID.

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil de communauté a décidé de maintenir les taux 2015 des taxes intercommunales comme suit :

- Taxe d'habitation	9,80 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	10,24 %
- Cotisation foncière des entreprises (C.F.E.)	23,97 %.

3. BUDGET PRIMITIF 2016

L'ensemble des budgets consolidés représente les montants suivants :

Budgets	Fonctionnement	Investissement
Principal	9 067 000	7 459 000
Enfance jeunesse	1 284 000	168 000
Ordures ménagères	1 915 000	187 000
ZAID	8 230 000	8 392 000
ZA9	7 724 000	5 773 000
Total	28 220 000	21 979 000

BUDGET PRINCIPAL :

Les recettes présentes une baisse de 2,1 % essentiellement due à une diminution de :

- 8% de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) soit -80 000 €,
- 20% de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) soit -162 000 €.

Les dépenses de fonctionnement présentent une augmentation de 0,9% due au versement du FPIC (fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) qui passe de 162 000 € en 2015 à 230 000 € en 2016. Les charges à caractère général et les charges de personnel restent stables.

Les dépenses d'investissement prévoient notamment les actions suivantes :

- 100 000 € pour l'aménagement d'un « point bleu » pour camping-cars,
- 200 000 € pour la piste cyclable Niederentzen-Biltzheim-Oberhergheim,
- 15 000 € pour la réalisation d'une passerelle sur le canal Vauban entre Oberentzen et Meyenheim,
- 188 000 € pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- 50 000 € pour le Fonds de Concours aux communes
- 90 000 € pour le remboursement du capital de la dette.

Par ailleurs, le budget primitif inclus des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les différents travaux d'investissement pour les communes pour un montant de 3 775 000 €.

BUDGET ENFANCE ET JEUNESSE :

Les charges courantes nécessaires au fonctionnement des structures périscolaires, des crèches et du Relais d'assistantes maternelles, ainsi que les animations à l'adresse des adolescents s'élèveront à 1 284 000 € en 2016.

Les dépenses d'investissement prévoient :

- 50 000 € pour le remplacement du chauffage à la crèche d'Ensisheim et l'acquisition de matériel et mobilier,
- 50 000 € pour le remboursement du capital de la dette

BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES :

La baisse des tonnages permet d'équilibrer le budget 2016 sans augmenter le prix de la redevance.

Les dépenses d'investissement prévoient :

- 100 000 € pour la rénovation de la déchetterie d'Oberhergheim,
- 30 000 € pour l'acquisition de bacs,
- 30 000 € pour le remboursement du capital de la dette.

BUDGET ZAID ENSISHEIM–RÉGUISHHEIM :

Ce budget prévoit principalement les dépenses liées à l'aménagement de la 1^{ère} tranche de 9 hectares ainsi qu'à l'acquisition de 20 hectares supplémentaires.

BUDGET ZA9 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ce budget prévoit les investissements suivants :

- 1 210 000 € pour l'acquisition foncière à Meyenheim suivie des travaux de viabilisation,
- 950 000 € pour l'acquisition foncière à Niederhergheim Est suivie des travaux de viabilisation,
- 450 000 € pour l'acquisition foncière à Niederentzen.

Par ailleurs les délégués ont décidé :

- de valider le tracé de la piste cyclable entre Oberhergheim-Biltzheim-Niederentzen-Oberentzen et d'inscrire cet aménagement dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte afin de bénéficier de subventions à hauteur de 80 %,
- de valider le programme d'actions GERPLAN 2016 pour les actions suivantes :
 - . promotion du marché paysan à Ensisheim,
 - . aménagement environnemental le long de la RD 201 à Oberhergheim,
 - . renaturation de l'étang à Oberhergheim,
 - . création d'un verger pédagogique à Réguisheim,
 - . réhabilitation de la friche de l'ancienne déchetterie intercommunale à Réguisheim ;
- de la vente dans la ZAID du lot B d'une surface indicative de 67 385 m² à l'entreprise Bubendorff SA au prix convenu à 2 500 € l'are,
- l'acquisition de quatre parcelles à Niederentzen d'une superficie de 4 ha 51 a 20 ca au prix de 360 960 €,
- d'autoriser la création à compter du 1^{er} juin 2016 d'un poste d'attaché territorial et d'ingénieur territorial qui aura pour mission de mener les actions dans le cadre de la compétence développement économique.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences pour :

- l'attribution de la tranche conditionnelle du marché de travaux « Réseaux secs » à l'entreprise Sag Vigilec d'un montant de 35 349,08 € HT pour les travaux de voiries à Oberentzen,
- la signature d'un avenant négatif de -1 506,80 € HT au lot chauffage de la salle communale de Biltzheim,
- dans le cadre de la ZAID :
 - . l'attribution d'une mission de levés topographiques (1 180 € HT) et de la réalisation de procès verbaux d'arpentage (3 200 € HT) au Cabinet Jung,
 - . l'attribution de la tranche conditionnel du marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet Berest pour un montant de 12 100 €,
- la signature du devis pour la fourniture et la pose d'une passerelle de liaison pour piéton sur le canal Vauban entre Oberentzen et Meyenheim présenté par la Société LMS pour un montant de 11 290 €,
- la signature d'un devis pour la réalisation d'un diagnostic amiante au local gardien de l'ancienne déchetterie d'Ensisheim présenté par la Société DEKRA pour un montant de 450 € HT.

La séance est close à 21 h 20.

<p>Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 07 avril 2016</p>

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 mars 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Travaux rue de Réguisheim
 - A) Plan d'alignement
 - B) Projet d'aménagement
4. Vente de terrain
5. Mise en non-valeur
6. Agrément de chasse
7. Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
 - A) Révision des statuts
 - B) Adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé
8. Permis de construire
9. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint		
Mme SCHILDKNECHT Nathalie	Adjoint		
M. SCHARTNER Roger	Adjoint		
Mme BILLAUDEAU Christelle	Conseillère Municipale		
Mme BONTEMPS Geneviève	Conseillère Municipale		

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
M. GEILLER Philippe	Conseiller Municipal	Procuration donnée à Mme Françoise BOOG	
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale	Procuration donnée à Mme Nathalie SCHILDKNECHT	
M. HANSER Geoffrey	Conseiller Municipal	absent	
Mme SCHMINCK-HANSER Laura	Conseillère Municipale		
Mme HORN Carmen	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal		
M. KLEIN Nicolas	Conseiller Municipal	absent	
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale		
M. LELOUP Yannick	Conseiller Municipal	absent	
Mme MASSON Laurence	Conseillère Municipale		
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal	Procuration donnée à Mme Laura SCHMINCK-HANSER	
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal	Procuration donnée à M. Roger SCHARTNER	
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale		